

Territoires de Projet

La Lettre des Pôles territoriaux et des Pays

Interview Développeur

Hélène Bancelin - PETR Coeur Entre Deux Mers page 4

Interview Partenaire

Mathilde Vanderrusten - CNFPT page 7

Projet de Territoire

Le contrat de réciprocité du Pays de Retz et de Nantes Métropole page 10

Analyse

Les Certificats d'Économie d'Énergie page 13

Association
Nationale des
Pôles d'équilibre territoriaux et ruraux et des
Pays

ANPP

Pôles / Pays / Territoires de projet



Numéro 7
Été 2019

Raymond Vall Président de l'ANPP



Après les lois qui ont marqué nos Territoires (RCT, MAPTAM ou NOTRe), la promesse de stabiliser le cadre juridique des collectivités territoriales semble avoir été oubliée ! A l'occasion de la création d'une Agence Nationale de la Cohésion des Territoires, de nouveaux textes, tels ceux sur la mobilité et sur l'économie circulaire ou des missions, comme l'Agenda rural, votre Fédération a rappelé à de multiples reprises que les élus aspirent à une stabilisation du cadre juridique dans lequel ils évoluent.

Toutefois, lors de sa déclaration de politique générale de juin dernier, le Premier Ministre Edouard PHILIPPE a annoncé de nouvelles mesures pour un nouvel acte de la décentralisation selon trois axes : décentralisation, différenciation et responsabilisation. Ce qui était initialement appelé "Loi Territoires" sera finalement scindé en deux projets de loi :

- Projet de loi "Engagement et proximité" : un texte qui a pour ambition de remettre à plat le statut de l'élu. Ce qui pourrait être une bonne chose se fait dans la précipitation à quelques mois des élections municipales...

- Projet de loi "Décentralisation et différenciation" : Ce texte aurait pour objectif "d'achever les transferts de compétence déjà entamés, en supprimant les doublons, et d'examiner de nouveaux transferts, dans les domaines du logement, des transports, de la transition écologique". C'est donc une refonte de la répartition des compétences durement négociée et presque stabilisée.

L'ANPP loue le volontarisme gouvernemental à vouloir faciliter et simplifier la mise en œuvre des compétences longuement discutées et récemment réparties entre les collectivités. Cependant, nous attirons régulièrement l'attention sur le souhait des élus locaux, premiers interlocuteurs des Français au quotidien, à cette stabilité législative, ou à défaut une évolution législative avec une réelle concertation.

Les Territoires de projet ont pleinement participé à cette large concertation à laquelle nous aspirons. Nous saluons cette mobilisation constructive des Territoires, dont nous avons soumis les conclusions à Jacqueline GOURAULT, Ministre de la Cohésion des Territoires et des Relations avec les Collectivités territoriales, structurée en 4 axes : [Contribution pour une transition territoriale, écologique et énergétique, démographique et sociale et numérique >>](#)

Cette large mobilisation a réuni plus de 6.000 Maires et 180 Présidents de Communautés et illustre la forte implication des élus locaux que nous représentons. C'est pourquoi l'ANPP est confiante en l'attention que portera le Gouvernement à ses propositions !

Nous pourrions ainsi compléter nos propositions et accompagner la conduite du changement amorcée et concertée, lors de notre prochaine Conférence Nationale des Pôles territoriaux et des Pays du 7 Octobre prochain, au Sénat.

L'ANPP est votre Fédération. Merci pour votre soutien.

Raymond Vall
Président de l'ANPP, Sénateur du Gers

Sommaire

Actualités ANPP	3
Interview développeur Hélène Bancelin - Coeur Entre Deux Mers	4
Partenaire Fédération Professionnelle du drone civil	6
Interview Mathilde Vanderrusten, CNFPT	7
Sécurité Numérique	9
Projet de territoire Le contrat de réciprocité du Pays de Retz	10
Juridique	11
Analyse Certificats d'économie d'énergie	12



Conférence Nationale des Pôles territoriaux et des Pays

Prochain arrêt :
Territoires de projet !



Palais du Luxembourg
7 Octobre 2019

cget

BANQUE des TERRITOIRES

L'ANPP organise, en partenariat avec le CGET et la Caisse des Dépôts, sa seconde Conférence Nationale des Pôles territoriaux et des Pays (CNPP), le 7 Octobre prochain, de 9h à 16h30, au Palais du Luxembourg. Cette Conférence sera l'occasion d'aborder l'avenir des Territoires de projet et de mettre en lumière leur capacité d'innovation territoriale, d'accompagnement à la mise en œuvre des compétences de leurs membres, sur la base du projet partagé de territoire.

[Retrouver toutes les informations et le programme de la CNPP >>](#)

Contribution de l'ANPP au nouvel acte de la décentralisation

Pleinement mobilisée à l'occasion de cette nouvelle étape de la Décentralisation, l'ANPP a remis sa contribution à Jacqueline GOURAULT, Ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les Collectivités territoriales, Sébastien LECORNU, Ministre auprès de la Ministre, et Emmanuelle WARGON, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de la Transition écologique et solidaire.

Cette concertation dans les territoires s'est concrétisée au travers d'une Conférence des Maires extraordinaire réunie pour l'occasion avec au total plus de 6.000 Maires et 180 Présidents de Communautés. C'est donc plus d'une quarantaine de Territoires de projet, qui se sont mobilisés, dans un temps très contraint !

[Contribution des Territoires de projet >>](#)

Comme nous vous en avons informé, la Loi Territoires se déclinera finalement en deux textes : une première intitulée "Engagement et proximité" et une seconde appelée "Décentralisation et responsabilisation". Le temps des travaux et des auditions s'ouvre donc dans les prochains jours, afin de caler avec le calendrier du Gouvernement, qui aspire à un vote de ces deux textes avant la fin de l'année.

Vous pourrez compter sur votre Fédération pour porter la voix des Territoires de projet dans ce nouveau contexte législatif.

Journée Rencontre : Les Territoires de projet et la transition énergétique

Par ses Journées Rencontre, l'ANPP propose un échange avec les territoires, qui aura pour thème : "Les Territoires de projet et la Transition énergétique". Cette journée se tiendra dans nos locaux au 22, rue Joubert, Paris 9, le **23 septembre 2019**.

A cette occasion, seront abordées les politiques en matière de transition énergétique, au travers des différents dispositifs notamment CEE post-TéPCV ou encore des Contrats de transition énergétique, illustrés par des exemples opérationnels de terrain. L'ANPP a mobilisé ses partenaires experts sur ces sujets : l'ADEME, le CEREMA, ENEDIS et CertiNergy. De plus, cette journée sera ouverte par le représentant du Cabinet de la Secrétaire d'Etat en charge de la Transition énergétique.

[Inscriptions >>](#)

Bienvenue !

Chaque année l'ANPP réunit de nouveaux adhérents et souhaite la bienvenue à la Région Grand-Est, au Pays de la Haute Vallée de l'Aude, au territoire Bernay Terres de Normandie, au Pays Adour Landes Océane, au PETR du Lévezou et au Pays du Grand Auxerrois !



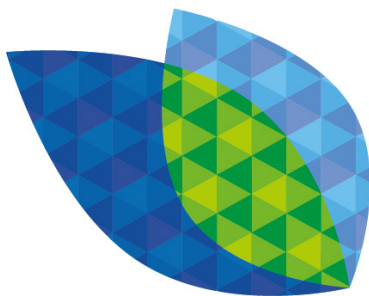
Hélène Bancelin Directrice du PETR Coeur entre deux mers

Pouvez-vous nous présenter votre parcours ?

Après trois premières années d'études de biologie et environnement en Normandie et en Bretagne, je suis arrivée à Bordeaux pour compléter mes études parce que le développement de projet m'intéressait. J'ai fait l'institut d'aménagement, IATU et un DESS centré sur l'économie des collectivités (IERSO). Je suis titulaire du concours de la fonction publique depuis mes débuts, en tant que chargée de missions au Pays Coeur Entre deux Mers. Ce Pays s'est transformé en PETR en 2015. J'ai été chargée de mission jusqu'en 2006, puis j'ai postulé pour devenir directrice, poste que j'occupe encore actuellement.

Pourquoi avoir choisi de travailler dans un Pays / Pôle territorial ?

Plus qu'un choix, cela a été au début une



**P Ô L E T E R R I T O R I A L
C Œ U R E N T R E - D E U X - M E R S**

opportunité. Je savais ce qu'était un Pays parce que j'avais fait un stage dans l'un d'entre eux, mais je trouvais les Pays un peu loin du terrain, abstraits dans leurs travaux. Ce qui

m'intéressait, c'était surtout aider des porteurs de projets à concrétiser leurs idées.

Ce qui m'a fait par la suite rester dans le Pays puis PETR dans lequel je travaille actuellement, c'est la confiance des élus et leur volonté de faire évoluer constamment le territoire. Ils se sont dotés d'une ingénierie pour assurer une structuration progressive de services mutualisés entre les communautés de communes. Outre cela, ce qui me semble intéressant c'est l'obligation que nous avons de réaliser un projet de territoire avec une dimension prospective (ce qui peut paraître simple...mais qui ne l'est pas du tout !).

“Ce qui m’a fait par la suite rester dans le Pays puis PETR dans lequel je travaille actuellement, c’est la confiance des élus et leur volonté de faire évoluer constamment le territoire.”

Une journée typique, pour vous, à quoi cela ressemble ?

C'est une journée avec des imprévus. J'ai tendance à caler le prévu entre les besoins et demandes de mon équipe, des porteurs de projet. Chacun a ses missions bien définies mais mon poste reste transversal... Ma porte est souvent ouverte.

Quels sont vos “gros dossiers” en ce moment ?

Le premier gros dossier est la mise en œuvre du Projet alimentaire territorial. En effet, sont mobilisés des élus, représentants de professionnels, de consommateurs... J'espère que nous serons labellisés par le ministère cette année pour assoir notre démarche.

Le deuxième gros dossier est la contractualisation avec la région Nouvelle Aquitaine. Elle marque le renouvellement de l'appui de la Région pour les territoires et l'ingénierie locale... Avec un souhait pour la prochaine génération de contrat : que la démarche soit d'avantage bottom up ...

comme l'est LEADER.

Enfin, l'autre très gros dossier : la finalisation de notre projet de territoire Ambition 2030, engagé il y a un an. Avec un souhait des élus du PETR : le clôturer avant fin 2019 pour qu'il inspire les élus à l'approche des élections et leur futur projet politique. Les élus ont souhaité une démarche résolument co construite : élus, ateliers, d'acteurs, panel citoyen, micro-trottoirs. Le challenge sera ensuite l'appropriation, la mise en œuvre avec tous ceux qui y ont participé.

Pays/Pôle et EPCI, quelle relation ?

Une habitude qui n'est pas facile à prendre pour le PETR comme pour les EPCI est d'avoir une bonne articulation. Un PETR doit travailler pour le compte de ses communautés de communes, les chargés de mission du PETR sont mutualisés. Nous avons donc des permanences en communautés de communes suivant nos services (espace info entreprendre), voir des contacts directs avec les communes (droit des sols, observatoire du foncier agricole...)

Quel regard portez-vous sur les contrats de ruralité ?

Nous étions sur les rangs très tôt (juillet 2017) ... "L'acharnement" des élus du PETR a permis une signature de contrat en septembre 2018. En interne, beaucoup de travail a été demandé, beaucoup d'attentes ont été formulées... C'est intéressant que nous ayons pu aboutir, je reste persuadée qu'en cas de nouveau contrat post 21 la démarche sera plus fluide, que nous pourrons travailler à partir du projet de territoire, avec une réelle plus-value.

Un moment fort / marquant que vous retiendrez ?

Les 10 ans du Pays, nous les avons fêtés en même temps que la validation de notre projet de territoire Ambition 2020. Pour l'occasion, beaucoup de personnes du territoire s'étaient mobilisés et nous avons même un gâteau d'anniversaire. Il est vrai que les temps conviviaux sont très importants, il s'y dit souvent plus de choses

et plus de cohésion est créée, finalement, bien plus que lors des réunions....

Un moment décevant qui vous avez marqué ?

Lors de l'abrogation de l'article qui permettait la création des Pays, beaucoup de personnes ont été anxieuses, plutôt que de soutenir le Pays. En tant que responsable d'une équipe, la rassurer alors qu'autour des signaux négatifs viennent de part et d'autre, est très difficile. ...



Un ressenti personnel à partager sur l'évolution des politiques territoriales ?

Cela fait plus de 15 ans que je travaille dans la même structure. La volonté des différentes politiques a été de simplifier la répartition des compétences, le rôle de chacun, de rendre plus lisible l'attribution de financement... Il me semble cependant que les démarches se sont complexifiées.

Un point positif tout de même : une meilleure prise en compte des besoins des territoires ruraux et périurbains, notamment en ingénierie locale... Il faudra rester vigilant pour l'avenir et continuer à diffuser l'intérêt des Territoires de Projet...

"Il faudra rester vigilant pour l'avenir et continuer à diffuser l'intérêt des Territoires de Projet..."

Propos recueillis par Lisa Labarrière
Chargée de mission ANPP
direction@coeurentre2mers.com



NOTRE MISSION

La Fédération Professionnelle du Drone Civil (FPDC) a été créée en 2013 par des professionnels de la filière pour supporter et coordonner la promotion des potentialités des drones civils sur les marchés national et international ; forte de plus de 200 adhérents, elle est aujourd'hui un interlocuteur reconnu dans le domaine.

Donneurs d'ordre, collectivités locales, particuliers : pour vos prestations de service, vous pouvez faire appel aux conseils de la FPDC qui pourra alors vous orienter le cas échéant.

NOS ACTIONS

La FPDC participe activement au Conseil pour les drones civils qui a pour mission de coordonner les efforts des acteurs français pour développer le marché du drone civil tant au niveau national qu'à l'export. Il s'appuie sur une méthodologie de type « feuille de route » permettant d'identifier des objectifs partagés entre les acteurs et de définir les moyens à mettre en œuvre pour les atteindre. Pour cela, il est notamment en charge :

- du séquençage des travaux de la feuille de route et de leur affectation aux différents comités techniques
- de la bonne coordination entre les actions de trois comités techniques
- du suivi des travaux menés

La FPDC et l'Europe

La FPDC suit de très près l'actualité européenne des drones. En effet, alors que la volonté a été affichée d'harmoniser les réglementations nationales pour ouvrir le marché européen des drones, la FPDC œuvre pour faire entendre la voix de ses adhérents.

Suite à la déclaration de Riga, la FPDC a activement participé au rapport Jacqueline Foster qui a été remis à la commission européenne du transport et du tourisme fin septembre 2015. Nous avons notamment apporté des amendements à ce rapport pour que soit pris en compte les différents usages à savoir la distinction entre drones professionnels et drones de loisir.

Le processus d'harmonisation au sein de l'Europe est maintenant engagé et devra aboutir à la parution de règles communes aux états membres. L'EASA (l'Agence Européenne de la Sécurité Aérienne) a reçu délégation pour mener la démarche. Retrouvez le détail de l'avancement de la future réglementation EU sur notre page : #Projet réglementation EU Drone.

[Retrouvez toutes les dernières actualités sur le site internet >>](#)

Francis DURUFLE, Chargé de développement
fdurufle@federation-drone.org

Mathilde Vanderrusten

Coordinatrice du pôle de compétence développement des territoires INSET de Dunkerque CNFPT

Un mot sur votre parcours ?

J'ai suivi un parcours de droit public avec un DEA sur les questions de défense nationale et de sécurité européenne, où j'ai découvert les domaines de la prospective et de la stratégie territoriale. J'ai démarré en 2000 à la Communauté urbaine de Dunkerque, et c'est là-bas que j'ai presque tout appris sur les collectivités locales, le travail d'un élu, les questions d'aménagement du territoire, le rôle du technicien. J'y ai travaillé 10 ans, spécifiquement sur les questions de développement durable, de prospective territoriale et de projet de territoire. Après une année de césure, je suis arrivée au CNFPT, toujours à Dunkerque, en charge des formations sur les questions de développement des territoires. Ce qui est amusant, c'est que lorsque j'étais en poste à la Communauté urbaine j'avais l'impression de faire de la pédagogie vis-à-vis des collègues et des élus autour des projets et du développement durable, y compris pour moi-même. Alors qu'aujourd'hui, au CNFPT, j'ai l'impression de faire de la stratégie avec tout un réseau de conseillers formation : il s'agit de concevoir l'offre de formation en matière de développement des territoires, de définir les orientations à donner, de faire de la veille, de comprendre l'évolution des métiers et du rôle des collectivités, qui permet de donner une vision, un sens aux formations. J'anime aussi les partenariats. Autour de cela, nous travaillons ensemble à donner un sens commun aux thématiques.

Pourquoi travaillez-vous au CNFPT ?

Je suis très passionnée par les questions de compétences professionnelles et de métiers autour de l'aménagement du territoire. Mon livre de chevet c'est "L'aménagement du territoire" d'Aurélien Bélanger : de manière romancée certes, il développe les questions politiques de l'aménagement du territoire et développement en associant le facteur humain. Le lieu de formation est un lieu de développement des compétences humaines par l'échange et la transmission, c'est ce que nous faisons au CNFPT.

Quelle est votre mission au CNFPT ?

Ma principale mission est la conception d'une offre de formation globale : observer les tendances, les évolutions et les impacts sur les métiers, à partir de là, déployer différents formats et propositions de formation. Au-delà de la formation classique en présentielle, nous développons de nouveaux formats : MOOC, webinaire...

Quel regard avez-vous sur l'évolution de vos missions au CNFPT depuis votre arrivée ?

Le CNFPT est un établissement public implanté dans toutes les régions de France métropolitaines et ultramarines, en charge de la formation des agents des collectivités locales, l'ingénierie de formation présentielle et à distance recouvre plusieurs métiers, plusieurs activités : la mienne est de coordonner un pôle national de compétence dans le domaine du "développement territorial" et je fais partie d'un INSET : Institut national d'étude territoriale.

Je ne peux répondre que par rapport à ce que je connais du CNFPT, c'est une vue partielle. Un des faits de ces dernières années, qui m'a marquée était en 2007, avec la réduction de la formation initiale des attachés à une semaine alors qu'elle était de deux à trois mois en comptant les stages en collectivité... Depuis, la formation initiale a été rallongée à 15 jours, de plus, les lieux ont changé de nom et de logique, passant de ENACT (Ecole nationale d'application des cadres territoriaux) à INSET (Institut national spécialisé d'études territoriales). La fonction de pôle de compétence a été créée avec des missions nationales mais implantée dans les INSET du CNFPT. En arrivant en 2012 à l'INSET de Dunkerque, j'ai découvert au CNFPT un rythme soutenu, avec des objectifs de production de formation à court et moyen termes... Il y a trois ans, un nouveau tournant a été pris : l'hybridation du temps de formation entre le présentiel et le « à distance ». Il a fallu - et le processus n'est pas terminé - revoir les contenus, les méthodes et l'organisation. Enfin le

"Le lieu de formation est un lieu de développement des compétences humaines par l'échange et la transmission, c'est ce que nous faisons au CNFPT."

passage au modèle d'apprentissage collaboratif a été un tournant important pour le CNFPT, s'inspirant de la co-construction, du co-design et des méthodes de démocratie participative. La posture des formateurs et des stagiaires doit être repensée. On replace le stagiaire au centre de sa formation, il devient acteur de celle-ci. Cela ne va pas de soi, mais c'est passionnant.

A quels enjeux le CNFPT doit-il répondre dans le champ de la formation au développement territorial dans les collectivités ?

Un des enjeux que je vois est celui de la coopération entre territoires et la coopération entre acteurs. Les réformes récentes, notamment la loi NOTRe, ont rebattu les cartes territoriales, en terme de compétences, de périmètres... Ainsi l'un des enjeux qui émerge plus que jamais est celui de la coopération sur les thématiques telles que la santé, la mobilité ou le développement économique. Encore aujourd'hui, on a des politiques sectorielles en silos et on ne peut plus tenir ce modèle unique. Chaque politique a sa cohérence propre, mais le défi c'est de les rendre cohérentes entre elles : par exemple les questions d'emploi et de transition énergétique. Il faut replacer le projet de territoire au-delà des périmètres, à l'instar du Pays Portes de Gascogne qui a un contrat de réciprocité avec Toulouse Métropole. L'enjeu de la formation sur ces sujets de coopération entre territoires est important. En effet, la coopération ne va pas de soi. Face aux enjeux climatiques ou de fracture numérique, si chacun raisonne dans son périmètre, la question de l'efficacité de l'action publique va vite se poser. L'intercommunalité, depuis quarante ans, ne cesse de répondre à un problème d'efficacité des politiques publiques et à des enjeux de mutualisation. Aujourd'hui, les mêmes questions se posent à nouveau autour des enjeux d'interterritorialité.

Cette question de la coopération n'est pas qu'une réflexion théorique ou un discours sur la méthode. Les coopérations peuvent avoir des applications très concrètes. Par exemple, deux départements peuvent travailler ensemble sur leur marché public pour les achats des cantines de leurs collègues. Encore sur une autre forme : pour le développement économique, une collectivité peut très bien animer son tissu économique en associant les associations de son territoire pour favoriser les échanges. Ces derniers peuvent conduire à la formation d'une filière, à des actions en terme de formation ou encore d'insertion. Mais si les entreprises ne sont pas mises en lien avec les associations du territoire, elles ne discutent pas ! La coopération au sein même d'une collectivité est un enjeu.

Les questions de l'approche systémique et de la coopération sont omniprésentes sur les questions de redynamisation des centres-bourgs. Un projet doit être pensé de façon transversale, d'autant plus dans le contexte des urgences climatiques et environnementales.

A travers les actions du CNFPT, comment les questions relatives au développement local et territorial sont-elles abordées ?

On les traite à travers l'offre de formation qui reste encore très sectorielle, dans le sens où il n'y pas d'offre estampillé « développement des territoires ». Mais il y a des offres en développement économique, en aménagement, en urbanisme, en habitat, en tourisme, en politique de la ville ou encore en mobilité. Cela correspond, à peu près, aux organisations des collectivités, les professionnels s'y retrouvent.

“Chaque politique a sa cohérence propre, mais le défi c'est de les rendre cohérentes entre elles”

Aussi parce que qu'il faut prendre en compte les spécificités et l'expertise des métiers. En complément, il existe une offre plus transversale qui fait le lien entre ces domaines. Il y a un cycle professionnel sur ce sujet, un MOOC sur le développement local et une formation à distance sur la prospective, un parcours sur la revitalisation des centres bourgs et centres villes. L'approche sectorielle et technique, qui est nécessaire, est complétée par une offre plus transversale.

Quelle est votre perception des coopérations initiées entre l'ANPP et le CNFPT ? Quelles en sont les perspectives ?

Pour l'instant, notre coopération est basée sur des Journées Rencontres et les Rencontres nationales. Ce qui est riche avec l'ANPP, c'est leur ingénierie territoriale : la capacité à innover des territoires, à expérimenter, à coordonner, à coopérer au-delà des périmètres administratifs. Ce sont des « moutons à cinq pattes » du développement des territoires.

Cette ingénierie territoriale est d'autant plus importante que les territoires ruraux ont à faire face à des inégalités sociales et territoriales importantes à l'échelle nationale, mais aussi aux échelles infrarégionales. Par exemple pour les questions de santé, d'emplois et de mobilité, ce sont des territoires plus vulnérables.

Propos recueillis par Lisa Labarrière
Chargée de mission ANPP
mathilde.vanderrusten@cnfpt.fr



Sécurité numérique des territoires : contrainte ou opportunité ? (2/2)

Seconde partie de la contribution - (Cf. le numéro 6 de la Lettre des Territoires de projet)

Deuxième opportunité : reconnecter les habitants à leur territoire en les impliquant dans les questions de numérique et de sécurité numérique.

Mais, ne nous voilons pas la face, le coût annoncé de la sécurité numérique freine trop souvent les initiatives voire empêche la prise d'initiative et l'engagement de projet au niveau des territoires. Pourtant, comme la qualité, ou comme les 35h (certains s'en souviendront), la sécurité numérique est une opportunité de repenser les usages et de se concentrer sur les vrais besoins pour un territoire. C'est aussi une opportunité de repenser les organisations et la manière de traiter la question du numérique et ceci, afin de ne pas tomber dans le travers de développement de solutions numériques coûteuses ou inadaptées.

Repenser la manière de traiter la question du numérique est fondamental car pour reprendre un slogan des années 70, "on n'a pas de pétrole, mais on a des idées". Pour cela, opter pour une approche unifiée, mutualisée et cohérente de la sécurité numérique englobant l'ensemble des systèmes numériques et des données d'un territoire est nécessaire. Cette approche oblige à une meilleure identification des besoins, une meilleure connaissance de ses systèmes et une meilleure maîtrise de ses fournisseurs. Par conséquent, cette approche "maîtrisée" au juste besoin contribuera à une meilleure maîtrise des coûts liés au numérique et de fait, libère des budgets pour la sécurité numérique.

S'il est difficile d'avancer un chiffre en termes de retour sur investissement de la sécurité numérique, une approche "maîtrisée" limite les coûts à 1 % du budget d'une installation voire moins, que ce soit en fonctionnement ou en investissement. C'est en cela aussi que la sécurité numérique est une opportunité.

Troisième opportunité : "La sécurité numérique abordée comme une source d'économie". Qui oserait un tel slogan ? Et pourtant... La sécurité numérique est aussi un outil au service de l'efficacité.

Traiter le numérique en intégrant dès le départ la dimension sécurité facilitera la mise en conformité des territoires aux différentes réglementations portant sur la confiance et la sécurité numérique. Mais, là encore, l'enjeu est bien au-delà de la réglementation. Renforcer la sécurité et la résilience numérique d'un territoire par quelques efforts (les fameux 1 % du budget évoqués précédemment) favorisera l'arrivée de nouvelles entreprises, de nouveaux investisseurs, de nouveaux habitants. Personne n'envisagerait aujourd'hui de s'installer dans une zone n'offrant pas un minimum de sécurité (dans le sens sûreté) où des vols et agressions sont nombreux. Demain, il en sera de même pour la sécurité numérique. Personne ne voudra investir dans un territoire peu sûr. Oui au SmartTerritoire si ce SmartTerritoire est un SafeTerritoire.

Quatrième opportunité : développer l'attractivité d'un territoire en créant des territoires de confiance sur le plan numérique, des safeTerritoires.

Si les « grands » territoires appliquent ou peuvent appliquer ces quelques propositions, la question se pose pour les plus petits. En particulier pour challenger intelligemment ses fournisseurs en s'appuyant sur des exigences de sécurité numérique, il faut être suffisamment important en terme de chiffre d'affaire pour ces derniers.

Se parler entre territoires, partager les expériences, mutualiser les ressources et regrouper les efforts constituent sans nul doute une première réponse efficace. "Agir efficacement ensemble !".

L'objectif de ce court article était d'aborder la sécurité numérique sous un autre angle, celui des opportunités qu'elle génère au travers du développement de formations attractives et bénéfiques à tous, des sources d'économies potentielles et surtout du repositionnement de l'humain au cœur de la problématique numérique et sécurité numérique. Reconnecter les habitants aux territoires dans un monde sans cesse toujours plus virtuel. Au delà des questions de confiance et de toutes les problématiques de sécurité, parfois effrayantes, ne le cachons pas, le numérique suscite une réflexion sociale et sociétale, quant à la place de l'humain. Soyons persuadés que l'humain demeure un maillon fort également sur les questions de sécurité numérique.

Bénédicte Pilliet – Présidente du CyberCercle
Stéphane Meynet – Senior-advisor du CyberCercle
Présidente de CERTitude NUMERIQUE

Signature d'un Contrat de réciprocité entre le Pays de Retz et Nantes Métropole



Le 10 avril 2019 le Pays de Retz et Nantes Métropole ont signé un contrat de réciprocité permettant d'apporter des réponses aux besoins de leurs habitants et des acteurs socio-économiques qui vivent, se déplacent, échangent depuis toujours en ignorant les frontières administratives. Ce contrat entend également répondre aux enjeux de transition écologique.

L'objectif : sur ces territoires en mouvement, dans le respect des compétences de chacun, sans désigner de chef de file, il s'agit de faire naître des projets concrets, de mettre en œuvre de nouvelles solutions opérationnelles aux problématiques quotidiennes, qu'elles soient liées à la mobilité, l'alimentation, le développement économique ou le tourisme des deux territoires.

Pour Johanna Rolland, Maire de Nantes, Présidente de Nantes Métropole et du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire, et Bernard Morilleau, Président du Pôle d'équilibre territorial et rural du Pays de Retz et Vice-Président de Pornic Agglo Pays de Retz, convaincus que l'avenir de la France s'invente dans les territoires, "l'alliance des territoires est une solution pour porter un nouveau modèle de développement et donner corps à la coopération entre l'urbain, le périurbain et le rural. Ce contrat de réciprocité est donc l'outil et la traduction de notre volonté politique de développer des coopérations et des partenariats entre Nantes Métropole et le Pays de Retz. Il témoigne de notre volonté partagée de préserver les grands équilibres de nos territoires, tout en étant attentifs aux évolutions qui les traversent, ainsi qu'aux besoins des citoyens qui les habitent".

Des engagements mutuels

- Animer cette démarche de coopération dans le temps et mettre en œuvre les projets opérationnels : mobiliser l'ingénierie et les budgets nécessaires, mettre en place une gouvernance politique et technique adéquate
- Se réunir une fois par an afin de faire un point d'avancement sur les actions inscrites au contrat

Cette démarche, initiée par les deux territoires, a vocation à être conduite en partenariat avec l'État, le Département de Loire-Atlantique, la Région des Pays de la Loire, car elle contribue de fait à la cohérence entre les politiques publiques et à la cohésion entre les territoires.

Quatre axes stratégiques de coopération

1. La mobilité : toujours plus de mobilités domicile-travail... et de voitures dans les deux sens

Parce que 35 000 déplacements sont effectués chaque jour par les habitants du Pays de Retz vers Nantes Métropole et pas moins de 11 000 déplacements dans le sens inverse, les mobilités sont un axe stratégique de coopération. Pour l'essentiel réalisés en voiture, les déplacements n'ont cessé de croître ces dernières années.

Ainsi, les enjeux identifiés comme communs aux deux territoires sont :

- Fluidifier l'accès à la métropole nantaise
- Développer le covoiturage
- Promouvoir l'intermodalité et la multimodalité
- Améliorer la desserte de l'aéroport
- Assurer la continuité des liaisons

cyclables

- Améliorer la lisibilité et l'accessibilité aux services de mobilité
- Poursuivre les échanges autour de la problématique des franchissements de Loire

Les premières actions identifiées, associant les maîtres d'ouvrage concernés (la Région, le Département et l'État), sont le lancement en septembre 2019 d'une étude sur l'expérimentation de voies de circulation dédiées au covoiturage et aux véhicules non polluants sur deux axes majeurs entre le Pays de Retz et Nantes, ainsi que l'association du Pays de Retz au comité de pilotage élargi du schéma directeur d'accessibilité tous modes du secteur de l'aéroport Nantes Atlantique.

2. Une alimentation durable basée sur un système économique performant

A l'heure du tournant local, l'alimentation est un enjeu prépondérant pour assurer le bien-être et la santé de tous. Le Pays de Retz bénéficie d'une agriculture diversifiée reconnue, portée par plus de 1 000 exploitations et par la présence d'entreprises de transformation emblématiques. Côté métropole nantaise, l'émergence du pôle Agropolia, le transfert du Marché d'intérêt national et la création du Technocampus Alimentation ont donné une nouvelle impulsion à la filière agroalimentaire. La filière se transforme ainsi dans son ensemble pour répondre à de multiples enjeux. Les complémentarités de savoir-faire pourront à l'avenir déterminer une forme de réponse locale pour un bassin de consommation alimentaire en croissance de près de 800 000 habitants.

3 pistes de travail sont à creuser plus particulièrement :

- Le transfert du MIN au sud de Nantes, dans une commune limitrophe au Pays de Retz, est une opportunité à saisir pour organiser et valoriser la production, la transformation et la consommation locales.
- La sensibilité des communes du Pays de

Retz comme de la métropole nantaise à la question d'une restauration scolaire locale et de qualité est un levier pour construire des actions ensemble.

- La relocalisation des outils de transformation pour permettre notamment à la filière bio locale d'augmenter ses débouchés dans la restauration collective.

3. L'économie et le tourisme

Ils constituent les 2 derniers axes stratégiques qui feront l'objet d'échanges entre Nantes Métropole et le Pays de Retz, avec par exemple :

- Mobiliser les entreprises basées sur la métropole nantaise en faveur du télétravail ; il s'agira d'identifier les télétravailleurs potentiels et les possibilités d'envisager la création d'espaces de coworking sur le Pays de Retz
- Lancer une réflexion autour de la structuration et des débouchés d'une filière bois-énergie
- Ou partager des stratégies touristiques entre le Pays de Retz, Nantes Métropole et

le Voyage à Nantes pour identifier des actions partenariales



Source : @Johanna_Rolland

« Il est de notre responsabilité de travailler ensemble au développement équilibré et synergique de nos deux territoires, qui sont la bonne échelle pour porter des solutions concrètes pour répondre aux enjeux économiques, sociaux, écologiques. Il est de notre responsabilité de passer de l'étape des politiques publiques qui se faisaient les unes à côté des autres, au faire ensemble » ont conclu Johanna Rolland et Bernard Morilleau.

Angélique THUILLIER
Directrice du Pays
a.thuillier@petr-paysderetz.fr

Un syndicat mixte ou un PETR peut-il intervenir pour des collectivités non membres ?

Oui. Un syndicat mixte ou un PETR peut intervenir pour des collectivités non membres, mais à condition de respecter plusieurs conditions.

Une telle intervention « extraterritoriale » n'est tout d'abord admise que si la structure est statutairement et expressément habilitée pour ce faire ; à défaut, il pourrait être reproché au syndicat ou au PETR d'intervenir en violation du principe de spécialité.

Cette intervention hors territoire doit ensuite présenter un caractère annexe, et accessoire, par rapport aux compétences exercées par le groupement pour le compte de ses membres, et, par ailleurs, elle doit présenter un lien avec les compétences transférées, notion à apprécier au cas par cas.

Enfin, au-delà de la formalisation nécessaire de cette intervention dans le cadre d'une convention (en outre, s'il s'agit d'une prestation de services, elle doit donner lieu à un budget annexe) et de la question du fondement juridique adéquat pour une telle intervention, si celle-ci est effectuée à titre onéreux par le syndicat ou le PETR, il faut se poser la question de l'éventuelle application des règles de la commande publique et des exonérations applicables.

Comment fusionner un PETR et un syndicat mixte de SCoT ?

La procédure de fusion d'un PETR, soumis par principe au régime des syndicats mixtes « fermés », et d'un syndicat mixte de SCoT est effectuée selon la procédure de l'article L. 5212-27 du CGCT.

L'initiative peut être syndicale ou du PETR (ou émaner de l'un des membres du syndicat ou du PETR), ou encore préfectorale (après avis de la CDCI) ou de la CDCI elle-même.

Par la suite (dans les 2 mois de la délibération si l'initiative est syndicale / PETR), le Préfet prend un arrêté de périmètre, notifié, avec un projet de statuts, aux syndicats et PETR fusionnés, pour avis simple, et aux membres de ceux-ci, pour accord à la majorité qualifiée (2/3 des membres des syndicats représentant la 1/2 de la population, ou l'inverse ; attention, si le projet inclut un SM « ouvert », il faut l'accord unanime du syndicat et des membres de celui-ci...). Le silence gardé pendant 3 mois valant avis favorable. Il est également nécessaire de consulter la CDCI, qui peut proposer des amendements au périmètre de fusion, à la majorité des 2/3 de ses membres (le texte n'étant pas clair sur le moment de la consultation de la CDCI, si tel est le cas, les services de l'Etat conseillent de reconsulter les syndicats concernés).

Enfin, si les conditions de majorité ci-dessus visées sont remplies, le Préfet pourra prononcer la fusion, par arrêté (il dispose, tant au stade de l'arrêté de périmètre que de l'arrêté de création, d'un pouvoir discrétionnaire).

NB : Le préfet compétent est celui du département concerné, si tous les membres font partie du même département. Dans le cas contraire, tant l'arrêté de périmètre que l'arrêté de création sont des arrêtés conjoints des préfets des départements concernés.

Un syndicat mixte « ouvert » peut-il être porteur d'un SCoT ?

Oui, mais à certaines conditions, posées par l'article L.143-16 3° du code de l'urbanisme. Les communes et les EPCI compétents, compris dans le périmètre du SCoT, doivent être tous membres du SM « ouvert » compétent pour ledit SCoT, et doivent lui avoir transféré cette compétence, exigence qui induit nécessairement que le SM « ouvert » soit « à la carte », afin d'individualiser, au sein du syndicat, l'exercice de cette compétence. D'ailleurs, dans ce cas, le code de l'urbanisme prévoit expressément que seuls les communes et les EPCI compris dans le périmètre du SCoT prennent part aux délibérations concernant ledit SCoT.

Michael RESTIER, Directeur de l'ANPP &
Anne GARDERE, Avocate au Barreau de Lyon
anne.gardere.avocat@gmail.com

Les Certificats d'Économie d'Énergie (CEE)

Un outil au service de la transition énergétique



L'arrivée à terme du programme TEPCV-CEE, qui a été porté par de nombreux Pays et PETR, interroge quant à l'avenir de ce dispositif. C'est pourquoi l'ANPP, et son partenaire Certinergy, ont réalisé cette enquête auprès des Territoires de projet, afin de bénéficier de leurs retours sur la mise en place, l'expérience et les suites qu'ils projettent pour le dispositif CEE.

Les CEE, c'est...

Instaurés par la loi POPE (Programme d'Orientation de la Politique Énergétique) en 2005, ce dispositif gouvernemental a été institué, afin de promouvoir l'efficacité énergétique via le versement de primes pour des travaux d'économies d'énergie performants. Reposant sur le principe du pollueur-payeur, les fournisseurs d'énergie, appelés "les obligés" sont contraints de réaliser et d'inciter à la réalisation d'opérations d'économies d'énergie, ou bien de s'acquitter d'une pénalité au montant dissuasif.

Les consommateurs (industriels, ménages, collectivités, entreprises...) sont encouragés à réduire leur consommation d'énergie qui sera alors mesurée. L'attribution de CEE est récompensée en fonction des opérations d'économies d'énergie réalisées. L'authenticité des CEE est matérialisée par leur inscription au Registre National des Certificats d'Économies d'Énergie. Ces CEE ont une valeur marchande et sont librement négociables sur le marché.

CEE et Territoire de projet en quelques chiffres...

90% des territoires ont déclaré connaître le dispositif des CEE.

85% des Pays/PETR interrogés ont rapporté encourager l'utilisation des CEE sur leur périmètre.

Une majorité des territoires sont en partenariat avec des acteurs privés pour la valorisation des CEE :

Plus de **50%** en partenariat avec un obligé ou délégataire

25% en partenariat avec un syndicat d'énergie

10% en interne

Plusieurs utilisations possibles en fonction des politiques territoriales :

le dispositif peut servir à obtenir des primes pour la rénovation des bâtiments publics, pour accompagner les particuliers à rénover leurs logements ou en remise directe sur la facture par l'artisan.

Focus Programme CEE "Economies d'énergie dans les TEPCV"

En 2017, a été lancé le programme CEE "Economies d'énergie dans les TEPCV". 70% des répondants y étaient éligibles.

Parmi eux, 80% ont rapporté que ce programme avait permis de répondre à des besoins préalablement identifiés. Les CEE ont été utilisés à :

- 15% pour valoriser des travaux déjà effectués
- 30% pour valoriser des travaux qui devaient être réalisés
- 37% pour lancer des travaux qui n'étaient pas prévus

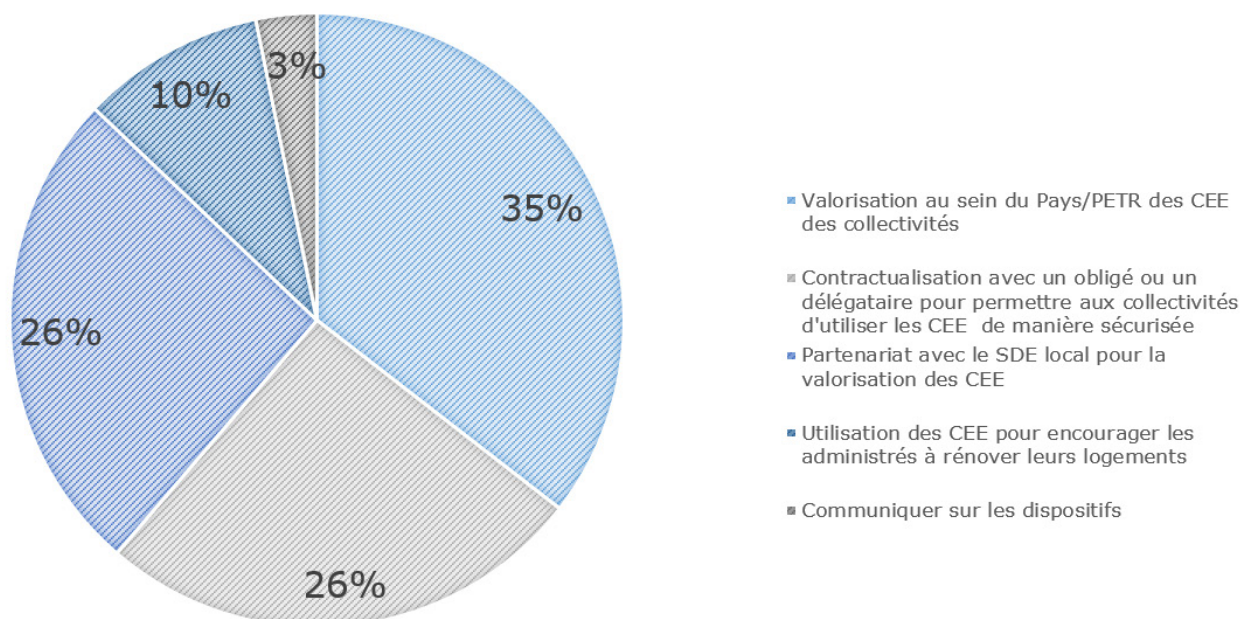
Ce programme a été un **accélérateur de travaux** et **générateurs d'investissements**. Plus de la moitié ont utilisé **l'intégralité** de l'enveloppe qui était mise à leur utilisation.

Certains territoires TEPCV ont refusé le programme CEE en raison de la complexité du programme et de la méfiance de leurs élus quant à la fiabilité des interlocuteurs, illustrant ainsi le travail de pédagogie qu'il reste à accomplir autour de ce dispositif. A travers cette enquête est remonté le manque de confiance qu'inspire, de manière générale, le principe du "marché" pour les acteurs des collectivités, qui se sentent très souvent lésés par rapport aux acteurs privés.

L'amélioration de ce dispositif doit passer par la prise en compte de ce résultat. L'expérience des territoires de projet démontre qu'il est nécessaire de prolonger ce programme, d'améliorer la modélisation des maquettes financières des projets et d'effectuer un plus grand travail de sensibilisation à destination des élus (au sujet du dispositif, mais aussi de tout ce qui y concourt, par exemple la rénovation énergétique des bâtiments).

Prévisions d'utilisation pour 2020

75% des répondants ont prévu de pérenniser le dispositif CEE en 2019 et 2020; et ce malgré l'arrêt du programme TEPCV-CEE. Des prévisions qui confirment l'intérêt des territoires pour ce dispositif.



Mission de représentation

Fonction de porte-parole



Elle facilite les échanges d'information avec le CGET, les Ministères, Agences et Institutions concernées, les Conseils régionaux et Conseils départementaux. Elle œuvre pour la promotion des Territoires de projets et défend leurs intérêts auprès des instances nationales, régionales et locales, et auprès des Parlementaires (Assemblée Nationale et Sénat).

Mission d'accompagnement

Soutien technique



L'Association organise des réunions d'information à destination des territoires. Elle produit des notes d'actualité et d'information, des notes d'analyse, des notes de synthèse et de décryptage des textes législatifs et réglementaires, des notes méthodologiques.

Mission de fédération

Animation du réseau



L'Association accueille un nombre croissant de Pays, de représentants de régions et de Conseils de développement, lors des Journées rencontres, d'échanges de bonnes pratiques, et s'appuie sur un nombre de plus en plus important de Pays répondant à ses enquêtes, ainsi que sur la mobilisation des Conseils régionaux.

Trois temps forts pour porter la voix des Territoires de projets

EGPP : Etats Généraux des Pôles d'équilibre territoriaux et ruraux et des Pays

CNPP : Conférence Nationale des Pôles d'équilibre territoriaux et ruraux et des Pays

RTPP : Rencontres Techniques des Pôles d'équilibre territoriaux et ruraux et des Pays

75% de territoires adhérents

150 territoires rencontrés par an

[Pour adhérer à l'ANPP >>](#)

Nos partenaires

Partenaires institutionnels



Fédérations d'élus



Partenaires privés



Partenaires médias



Partenaires locaux

